

POLE FORMATION & EMPLOI

Comité Directeur 08/07/22



FFBB

sommaire

- 1. Point général.**
- 2. Commission Fédérale des Techniciens.**
- 3. Commission Fédérale des Officiels**
- 4. Commission Fédérale des Dirigeants et Adhérents.**
- 5. Commission Fédérale Emploi.**

1. Point général

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick, white, curved lines are overlaid on the right side of the image, creating a sense of depth and movement. One line starts near the top center and curves downwards towards the bottom right. The other line starts near the top right and curves downwards towards the bottom right, partially overlapping the first line.

Point général

- Reprise progressive du travail de Tahar ASSED depuis le 27 juin dernier, après un arrêt maladie effectif depuis le 16 mai.
- Séminaire des IRFBB les 9 et 10 juin 2022

1. Formation des techniciens

Informations:

- Remplacement d'Ivano BALLARINI par Arnaud BROGNIET depuis le 1er juillet (responsable de la formation des techniciens).
- Séminaires des Conseillers Territoriaux:
 - * à orientation "développement" les 8, 9 et 10 juin à Vittel (représentant fédéral Thierry Bilichtin)
 - * à orientation "technique" les 24, 25 et 26 juin à Bourg-en-Bresse (représentant fédéral Pierre Depetris)

Satisfaction générale quant à la nouvelle formule mais dates à revoir en 22/23.

2. Statut du technicien

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion and depth. One prominent curve starts near the top center and arcs down towards the bottom right. Another curve is positioned higher and further to the right, partially overlapping the first one.

Evénements soumis à validation

Propositions de modifications du statut du technicien suite à la mise en place immédiate du DETB:

(texte intégral inclus dans le DU présenté par la DAJI)

- Modifications dans les paragraphes où est mentionné le CQP TSBB,

texte modifié: CQP TSBB ou DETB

- Modification des différents tableaux dans ce sens et du glossaire
- Ajout au paragraphe II A : L'encadrement contre rémunération
Le DETB ne permet pas d'entraîner contre rémunération.
- Ajout au paragraphe IV A Obligation de formation continue
Le bénéfice du plan de formation professionnelle continue ne peut pas s'appliquer dans le cadre du DETB.

Evénements en cours et informatif

Réunion de la CFT du 29 juin 2022

- Etude de 40 recours par la voie de l'opposition suite à l'envoi de 101 notifications de pénalités financières automatiques
- Sont encore à traiter les dossiers des entraîneurs dans le cadre du paragraphe IV A du statut du technicien dans l'attente :
 - De la tenue des jurys du DEJEPS (obligatoire à avoir pour obtenir le DEFB) des différentes formations de la présente saison
 - De la validation par le PFE des dossiers d'évaluation des P2/P3 du CQP TSBB, pour les formations ayant eu lieu cette saison.

**COMMISSION FÉDÉRALE DES
OFFICIELS**

The image features a solid red background. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame. One line starts from the bottom left and curves upwards and to the right. Another line starts from the bottom right and curves upwards and to the left. A third line starts from the top right and curves downwards and to the left. These lines create a sense of movement and depth.

1. ARBITRES

Divisions CHNC

Evénements en cours et informatif

Dates et lieux définitifs des stages Arbitres et Observateurs CF de début de saison

Du samedi 27/08 à 10h00 au dimanche 28/08/2022 à 12h00

- DIJON : Ligues BFC et ARA (sans 07/26)
- POUILLÉ : Ligues BRE, NOR et PDL

Du samedi 03/09 à 10h00 au dimanche 04/09/2022 à 12h00

- BOURGES : Ligues CVL et IDF
 - LA GRANDE MOTTE : Ligues SUD, OCC (Départements 09,11,12, 30, 31, 34, 66 et 81) et CT 26/07 d'ARA
 - REIMS : Ligues GES et HDF
 - TEMPLE SUR LOT : Ligues NAQ et OCC (Départements 32, 46, 65 et 82)
- 

4. REGLES FIBA 2022

Evolutions 2022 et propositions
d'application en France

Résumé des 13 modifications

The image features a solid red background. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of movement and modern design. The text 'Résumé des 13 modifications' is positioned on the left side in a clean, white, sans-serif font.

Evénements soumis à validation

VALIDATION DE L'APPLICATION DES **REGLES FIBA 2022** EN FRANCE

(Voir annexe plus détaillée)

1. **Date de mise en application des règles** : FIBA = 1er octobre 2022. **AVIS CFO >> FFBB : 1er juillet 2022 (dès le début de saison et des matches amicaux)**
2. Les **normes** maximales des hauteurs de numéro des maillots et leur écart aux pubs et logos sont réduites. **Avis CFO >> Application immédiate FFBB (règles moins restrictives que par le passé)**
3. **Plus de lancers-francs sans rebond sur les fautes au buzzer de fin de quart-temps. Il doit rester du temps pour que la faute compte** – remettre 1/10° ou plus si nécessaire (Art. 8.8 + Art. 34.2.2) **Avis CFO >> Application immédiate FFBB avec consignes techniques à donner aux OTM**

4. **Si une action de tir complètement nouvelle est commencée après une faute (même sur tir), le panier ne doit pas compter** et il n'y a pas de lancer-franc pour la faute initiale **Avis CFO**
>> Application FFBB immédiate (une interprétation sur cette règle existait déjà)

 5. **Les équipes s'échauffent et tirent sur le panier en face de leur banc d'équipe en première mi-temps** (du côté gauche de la table de marque en regardant le terrain pour l'équipe locale) – Art. 9 **Avis CFO** >> Application FFBB immédiate (la dérogation à la règle souvent utilisée devient la règle)

 4. **Le premier contrôle sur ou hors du terrain après l'entre-deux initial définit la première possession alternée (Art. 12) Avis CFO** >> application immédiate FFBB (règle plus simple et de bon sens)
- 

7. La « faute défensive sur remise en jeu » (dans les 2 dernières minutes du match) est désormais une faute simple, mais avec 1 lancer-franc suivi d'une remise en jeu administrée au plus près de la faute commise (Art. 34.1.2) **Avis CFO >>** [Application immédiate FFBB](#) (l'e-Marque permet d'enregistrer cette faute et le lancer-franc associé)

 8. Redéfinition de la faute antisportive anciennement dite « du dernier défenseur » ou « avec chemin ouvert vers le panier » (Art.37.1.1). **Avis CFO >>** [Application immédiate FFBB](#) (reformulation des dernières interprétations actuelles)

 9. Le chronométreur doit gérer les situations de 5 fautes de joueur et les temps-morts (Art.37.1.1) **Avis CFO >>** [Application immédiate FFBB](#) (cohérence dans le nouvel équilibre des taches des OTM)
- 

- 10. Le ranking FIBA remplace le tirage au sort pour la gestion des dernières égalités dans le classement des équipes - Annexe D1.3 Avis CFO >> application d'un ranking FFBB (soumis à l'avis de la CF 5x5 qui gère les championnats et de la Juridique)**
- 11.3 nouveaux signaux pour les arbitres** (intervention illégale, non respect du cylindre, challenge vidéo de l'entraîneur) – Art. 9 **Avis CFO >> Application FFBB immédiate**
- 12. Modifications de la Feuille de Marque (Avis CFO >> application immédiate FFBB (évolutions compatibles avec l'e-Marque vues avec le SI – sauf inscription du Challenge Vidéo de l'entraîneur)**
- 13. Règles vidéo et Challenge Vidéo de l'entraîneur AVIS CFO >> Non applicable (pas de vidéo dans les championnats FFBB) – Permettre l'application totale ou partielle par la LNB si elle le vote,**
- 

4. REGLES SPECIFIQUES FFBB 2022

Etude pour application des 14
secondes sur rebond offensif
après enquêtes OTM et FBI

Evénements soumis à validation

CHANGEMENTS DE REGLES FFBB – Saison 2022-2023

ETUDE et PROPOSITIONS sur les 14/24 secondes

Rappel de la situation en 2014

- Lors du changement de règle de 2014, certains appareils ne permettaient pas de remettre le chrono des tirs à 14 secondes sur rebond offensif (pendant que le chrono de jeu tournait).
- Le BF de l'époque n'a pas imposé aux clubs à s'équiper de matériel compatible. La règle FIBA n'a pas été appliquée, sauf au HN.
- Depuis, les clubs de LNB, LFB, LF2, NM1, Espoirs Pro A et Pro B doivent jouer avec la règle FIBA et des appareils compatibles. Pas les autres divisions de championnat de France.

Événements soumis à validation

CHANGEMENTS DE REGLES FFBB – Saison 2022-2023

ETUDE et PROPOSITIONS sur les 14/24 secondes

Situation en 2022

- Nombre d'appareils obsolètes en 2014 ont pu être mis à jour jusqu'en 2022 : 90% seraient conformes d'après l'enquête OTM, même si les chiffres de la CF Equipements sur FBI annoncent 26% de conformité (rares sont les 'mises à jour matériel' déclarées et saisies par les CD sur FBI quand les équipements des salles homologuées ont été mis à jour ou remplacés),

Conséquences actuelles de la situation

- Arbitres, OTM et Spectateurs changent de règles quand ils passent de NM2 (24") à Espoirs Pro A (14"), de NM3 (24") à Espoirs Pro B (14"), du HN (24") à la R2 (14")
- Les U15 et U18 jouant en Equipe de France ne jouent pas avec les règles FIBA pendant la saison,
- La règle FIBA pourrait être applicable depuis 2014 en CF U15 et U18 et à tous les niveaux du département à la Régionale 2 (pas de Chrono des tirs, donc prise en charge par les arbitres) mais elle ne l'est pas du fait de sa non-application en CF seniors,
- Les divisions suivantes jouant avec Chrono des tirs ne l'appliquent pas alors qu'environ 90% des salles semblent équipées dans toutes ces divisions : NM2, NM3, NF1, NF2, NF3 et (si les Ligues l'exigent), la PréNat ,

RESULTATS DE L'ENQUETE OTM
CONFORMITE DES CHRONO DES TIRS AVEC LA REGLE FIBA
(14 sec sur rebond offensif)
(sur 270 salles de NM2, NM3, NF1, NF2 NF3, Pré Nat)

	Conformité de l'équipement 14sec sur rebond offensif			
	Enquête OTM			
Division	Taux de réponses (en % des salles)	Équipement 14" NON conforme	Equipement 14" CONFORME	Taux de "NON CONFORMITE"
NF1	92%	2	20	9%
NF2	38%	0	18	0%
NF3	46%	4	40	9%
NM2	63%	3	32	9%
NM3	53%	7	69	9%
Sous Total CF	53%	16	179	8%
PNF	43%	2	27	7%
PNM	43%	6	40	13%
Sous total PréNat	39%	8	67	11%
Total	48%	24	246	9%

Equipementier (% du parc)	Non Conforme	Conforme	Taux de conformité	Total général
Bodet (56%)	17	124	88%	141
Grunenwald (18%)	0	53	100%	53
Stramatel (28%)	6	68	92%	74
Total général	23	245	91%	270

Source = Enquête OTM juin 2022 - résultats sur 270 salles (48% des salles)

Type de chrono des tirs enregistré pour les salles de CF seniors et PréNat	Selon le Fichier Salles et Terrain (FBI)	
Non renseigné	70	13%
Pas de chrono des tirs	23	4%
Chrono non compatible	318	57%
Compatible 14 sec sur rebond offensif	148	26%
Non renseigné	489	87%
Total FFBB	559	100%

Source = Enregistrements sur FBI en juin 2022

LIGUES	Non Conforme	Conforme	Total général
ARA	0	23	23
BFC	2	9	11
BRE	0	10	10
CVL	0	4	4
GES	2	35	37
GMG	0	2	2
HDF	5	16	21
IDF	6	14	20
NAQ	1	38	39
NOR	0	26	26
OCC	2	23	25
PACA	5	30	35
PDL	1	16	17
Total général	24	246	270

Source = Enquête OTM juin 2022 - résultats sur 270 salles (48% des salles)

Bilan des conformités FIBA des 14/24" sur les divisions utilisant le Chronomètreur des tirs

- FBI recense 26% de salles CONFORMES aux normes des 14 secondes sur chrono tournant
- L'enquête OTM recense 91% de salles CONFORMES aux normes des 14 secondes sur chrono tournant (retours OTM sur 48% des salles),
- La différence s'explique certainement par le fait que les informations recueillies lors de l'homologation initiale des salles ne sont pas corrigées lorsque les équipements sont remplacés ou modifiés par la suite.
- L'enquête OTM révèle qu'environ 90% des salles seraient aux normes FIBA quel que soit les divisions où le chrono des tirs est utilisé

Proposition de Règles selon les divisions

Dans les divisions avec obligation de chronomètre des tirs (NM2, NM3, NF1, NF2, NF3 et Pré Nat)

PROPOSITION n°1 :

- **Mise en place immédiate** des 14 secondes sur rebond offensif et **en cas d'absence d'appareil aux normes** :

- **Option « non-conformité » 1A** : Le CT est utilisé mais le CT est éteint sur rebond offensif et c'est l'arbitre prend en charge les 14 dernières secondes + incitation des clubs sans équipement conforme à s'équiper dans un délai fixé

- **Option « non-conformité » 1B** : le CT n'est pas utilisé du tout dans les salles non conformes et les arbitres prennent TOUJOURS en charge le chrono des tirs (24 comme 14 secondes) - Application de la règle avec le CT si le CT est aux normes.

PROPOSITION 2 : Statu Quo + demande de mise à niveau

- Pas d'application de la règle FIBA de 14 secondes sur rebond offensif tant que tout le monde n'est pas équipé
- Programmation de la mise à niveau des appareils et de la mise en place de la règle sur un calendrier donné dans les divisions NM2, NM3, NF1, NF2, NF3 et PréNat

PROPOSITION 3 : Statu Quo + sans demande de mise à niveau

- Pas d'application de la règle FIBA de 14 secondes sur rebond offensif
 - Maintien de la règle FFBB : application des 24 secondes sur rebond offensif
- 

Proposition de Règles selon les divisions

Dans les divisions sans obligation de chronomètre des tirs Championnats de France U15 – U18 , Championnats Régionaux et Territoriaux Jeunes et Seniors (sauf PréNat)

PROPOSITION "A" : Application immédiate de la règle FIBA (14" sur rebond offensif)

- pas de CT donc prise en charge systématique par les arbitres

PROPOSITION "B" : Statu Quo

- Pas de règle FIBA tant que la règle ne s'applique pas à tous les Championnats de France seniors
- Maintien des 24 secondes sur rebond offensif dans toutes les divisions (hors HN).

Plan Officiels 2024

The image features a solid red background. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame. One line starts from the bottom left and curves upwards and to the right. Another line starts from the bottom right and curves upwards and to the left. A third line starts from the middle right and curves upwards and to the left, overlapping the other two. These lines create a sense of movement and depth.

Evénements soumis à validation

STATUT DES OFFICIELS

La précédente charte de l'arbitrage comprenait les règles et obligations des différents acteurs **ET** les relations entre la fédération et tous les officiels (que ce soit la formation ou la gestion de l'activité des officiels)

Nous proposons que nos règlements des officiels soient désormais composés :

- **Du Pacte #TousEngagés**
- **Du statut des officiels qui reprend les éléments de la formation et de la gestion de l'activité des officiels, mis à jour des dernières modifications validées par le BF**

(texte intégral inclus dans le DU présenté par la DAJI)

Evénements soumis à validation

STATUT DES OFFICIELS : Différence entre « les relations entre la fédération et tous les officiels » de l'ancienne charte de l'arbitrage et le « Statut des officiels » (en dehors des éléments déjà validés en BF) :

- **Suppression de « l'arbitre Fédéral Potentiel Féminin »** qui n'était pas utilisé au profit du « Stagiaire Fédéral »
- **Suppression du nombre de rencontres minimum à arbitrer par division**, en cohérence avec le fait que le Pacte #TousEngagés souhaite que les arbitres saisissent leurs disponibilités (et non leur indisponibilités) (*mise en œuvre sous réserve de l'impact informatique*),

2. OTM

The background features a horizontal gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the gradient. One line starts at the top center and curves downwards towards the bottom right. The other line starts at the top right and curves downwards towards the bottom left, intersecting the first line.

Evénements informatifs

Dates stage de revalidation de début de saison

- Revalidation en Visio (Rappel : une année sur 2 en présentiel)

Dates :

- 28-29 août 2022

10h-12h, 14h-18h le samedi,

9h-12h le dimanche



3. STATISTICIENS

Divisions CHNC

Evénements en cours et informatif

Stages des nouveaux Statisticiens HN

1° Session des 9-10 juillet 2022 – INSEP

- Session HNC (statisticiens LFB, LF2, NM1)
- Inscriptions closes
- 34 inscrits
- les candidats des clubs accédant à la LF2 et à la NM1 ont été retenus
- les candidats des clubs en difficulté cette saison (pénalisés dans la saison) ont été retenus
- les candidats ayant réglé leur stage les premiers ont été retenus
- les stagiaires non retenus ont été invité à s'inscrire à la session de septembre

2° Session des 17-18 septembre 2022 – Eaubonne

- Inscriptions ouvertes
 - Session ouverte aux nouveaux statisticiens HNC, LNB et candidats libres (si places disponibles)
 - 40 places
- 

Evénements en cours et informatif

Stages de recyclage des Statisticiens HN

Session de recyclage des statisticiens HNC

- 27-28 août 2022, en ligne
- Inscriptions ouvertes
- Les statisticiens ont été enregistrés lors de l'engagement des clubs concernés

3 Sessions de recyclage des statisticiens LNB en présentiel

- Dijon : samedi 27 août 2022
- Paris, samedi 3 septembre
- Paris, dimanche 4 septembre

Note : Les nouveaux statisticiens LNB doivent effectuer un des stages de validation HN organisés par la FFBB + suivre un complément de formation au logiciel LNB

Revalidation des licences FIBA

- Pas d'information FIBA à ce jour
- Ne sera pas intégrée au recyclage des statisticiens HN



4. ERO

The background features a horizontal color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick, white, curved lines that sweep across the frame from the top towards the bottom, creating a sense of motion and depth.

Evénements soumis à validation

Composition des ERO

ARA : Remplacement de Philippe MESTRE par Benoit MALEGUE comme Responsable de l'évaluation des arbitres



**COMMISSION FÉDÉRALE
DES DIRIGEANTS &
ADHERENTS**

The image features a solid red background. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of movement and depth. These lines are abstract and do not form a specific shape, but they add a dynamic visual element to the composition.

Informations:

Rappel: Inscriptions au **Campus de La Baule** (25 au 28 août 2022) en
cours jusqu'au 31 juillet prochain.

Rappel: dates des **Automnales**: 22/23 octobre 2022

Et des **Printanières**: 25/26 mars 2023



**COMMISSION
FÉDÉRALE EMPLOI**



1. Emploi

The background features a horizontal color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this gradient are several thick, white, curved lines that sweep across the frame from the top towards the bottom, creating a sense of motion and depth.

Du stade vers l'emploi, une façon originale de recruter

Un consortium est signé entre toutes les parties prenantes dans lequel on retrouve le concept, l'aspect financier de l'opération et les obligations de toutes les parties.



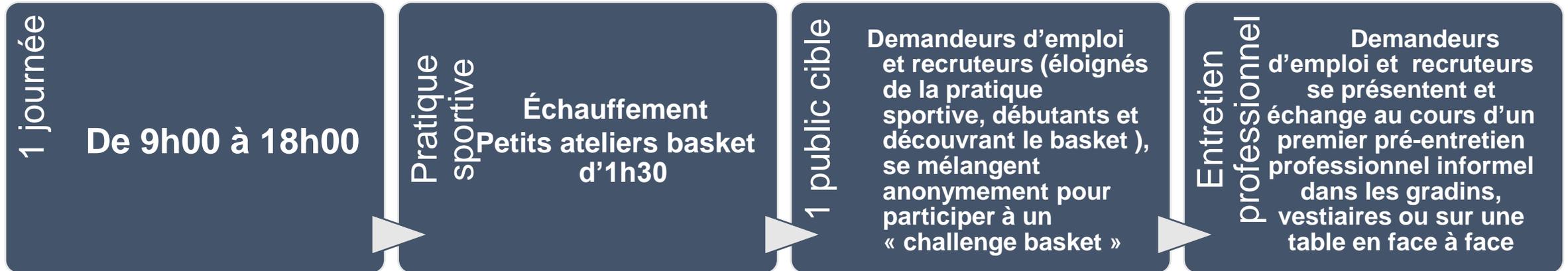
Interlocuteurs privilégiés
porteurs du projet

La FFBB contacte le référent au niveau local sur les lieux retenus : pôle emploi fixe la date (en accord avec la structure organisatrice) et convoque recruteurs et demandeurs d'emploi le jour J.

LA FFBB répond aux exigences de Paris 2024 : fait valider les lieux et les dates pour mi-mai, valide le concept auprès de Paris 2024, fournit le kit com à ses structures et est garante de la bonne tenue des opérations selon les cahiers des charges à respecter.



Du stade vers l'emploi « JOB DATING »



« IMPACT 2024 - DU STADE VERS L'EMPLOI » EN 5 CHIFFRES

Le sport, vecteur d'opportunités professionnelles



Organisation de 10 opérations « Du Stade vers l'Emploi » en partenariat avec Paris 2024 et Pôle Emploi dont **1 événement national à la Hopps Factory d'Aubervilliers le 13 décembre 2022** :

2 objectifs :

- Valoriser l'engagement de la FFBB en faveur de l'insertion professionnelle par le sport
- Promotion de nos pratiques basket : 5x5, 3x3, VXE, E-sport

DEAUVILLE – 10 JANVIER 2023
Porté par le **CLUB PAYS D'AUGE BASKETBALL**

Les opérations « du stade vers l'emploi » sur le territoire

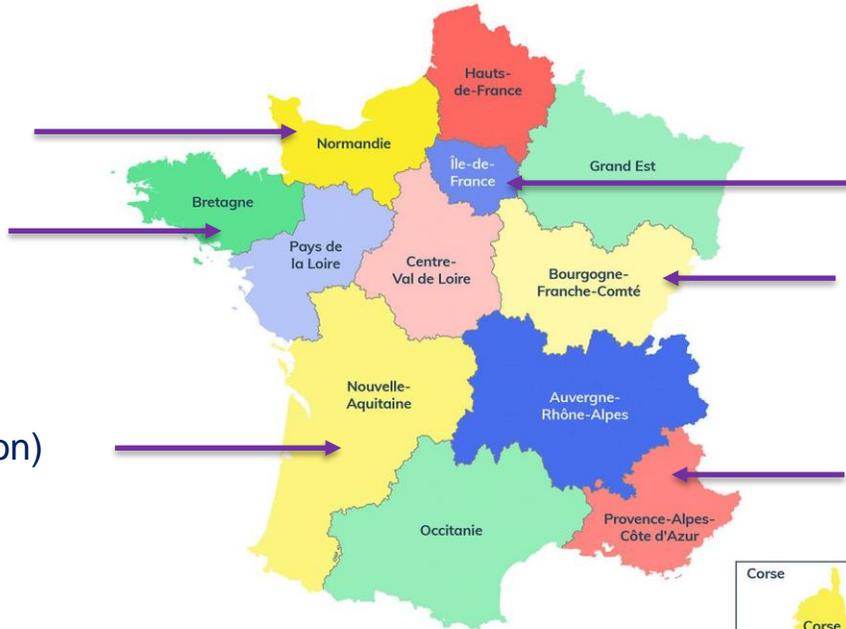
ARGENTAN
10 NOVEMBRE 2022
Porté par le **CLUB d'ARGENTAN**

2 opérations

1 opération

1 opération (en cours de validation)

BASSE-TERRE GUADELOUPE
6 DECEMBRE 2022
Porté par la **LIGUE DE GUADELOUPE**

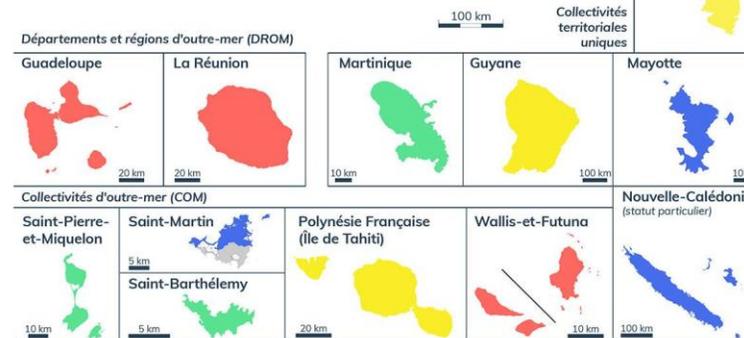


AUBERVILLIERS
10 DECEMBRE 2022
Evènement national FFBB

1 opération (en cours de validation)

2 opérations (en cours de validation)

AJACCIO
Porté par la **LIGUE CORSE**
13 OCTOBRE 2022



Observatoire des ressources

Quantifier et Qualifier l'emploi dans le basket au sein de notre réseau : ligue, comité, club.

Projet en cours, avec les 3 objectifs suivants (par ordre de priorité) :

- **Objectif 1** : Identification (quantité et qualité) des encadrants (éducateurs, entraîneurs notamment) dans le basket
- **Objectif 2** : Identification de tous les salariés dans le basketball(fonctions techniques, supports etc, licenciés ou non licenciés)
- **Objectif 3** : Identification de tous les bénévoles occupant une fonction de dirigeant dans le basketball

- Cahier des charges VO en cours de finalisation par le PFE en collaboration avec le SI

Le calendrier du projet :

- **21 JUILLET** (au plus tard le 31/07) : validation de la première version du cahier des charges (CDC)
- **Avant le 15 SEPTEMBRE** : Réunion de lancement du projet avec l'ensemble des élus et services concernés
- **15/09 à 15/10** : mise en place des ateliers pour affiner le CDC et valider une version finale commune
- **FIN OCTOBRE** : définition des lots par le SI et début des développements
- **MARS 2023** : accompagnement au changement : création des outils nécessaires
- **Début JUIN** : lancement du projet



2. Service Civique

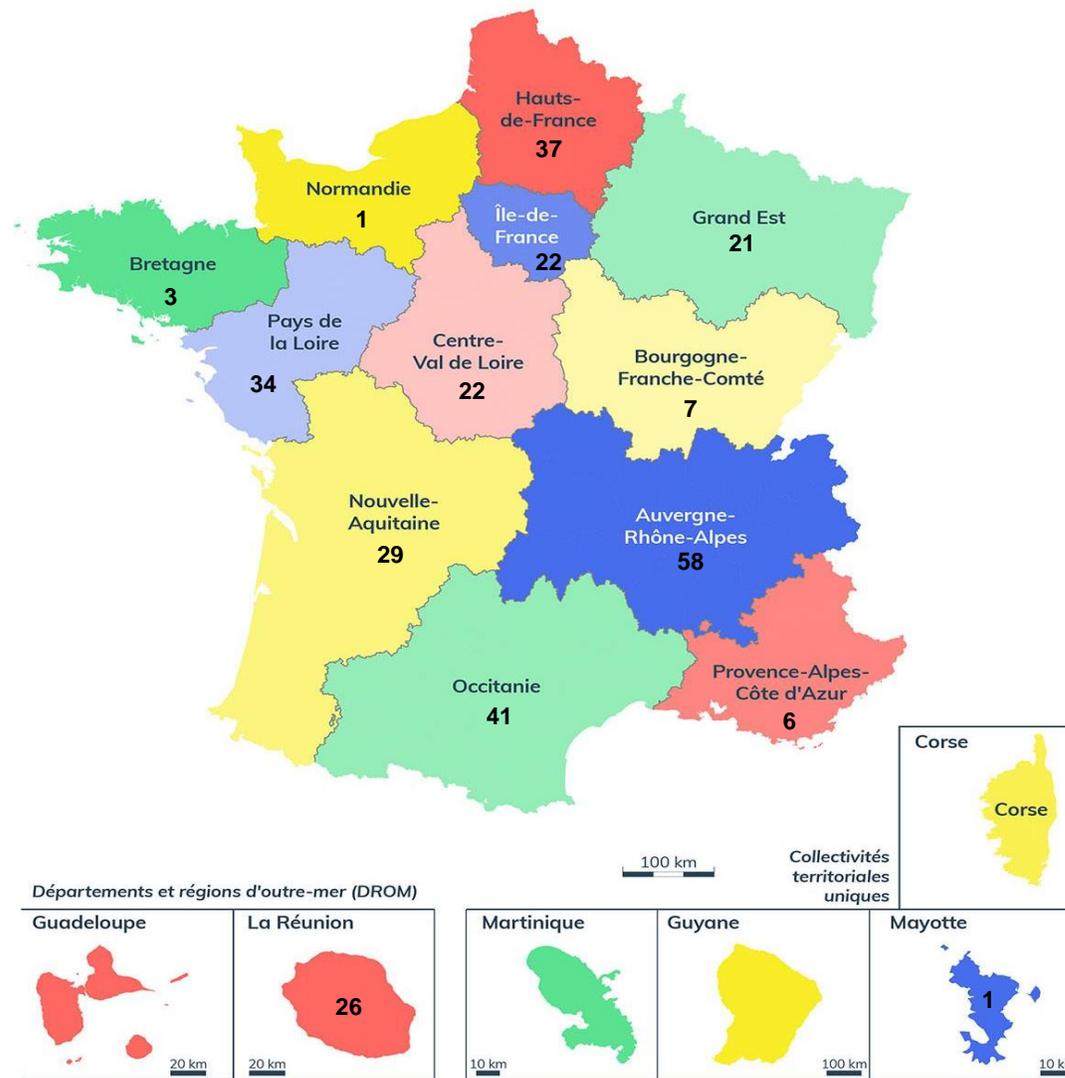
The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right. One line is on the left side, and the other is on the right side, creating a sense of movement and design.

Evénements en cours et informatif

- ❖ Appel à candidatures avril 2022 : **308 missions** ont été attribuées à nos Ligues (34 missions), Comités (17 missions), Clubs (257 missions)
- ❖ Nouvel appel à candidature qui sera diffusé mi-Août sur e-FFBB pour un début de mission au plus tôt au 1er octobre 2022.

Au total : 550 missions de service civique à pourvoir sur l'année civile 2022.

À ce jour, nous avons attribué 346 missions de service civique.



Nombre de missions par région

Evénements soumis à validation

Renouvellement de l'Agrément collectif FFBB pour la période 2022/2025

Lancement de la procédure de renouvellement d'agrément.

Compte-tenu des délais d'instruction de l'Agence du Service Civique, le dossier devra être envoyé **au plus tard fin juillet.**

❖ Présentation détaillée des missions de l'agrément FFBB

- **Accompagnateur Club 3.0** : *Promouvoir l'inclusion et la mixité sociale à travers les clubs de basket.*
- **Médiateur 3x3** : *Promouvoir la pratique du basket auprès des publics présents sur les lieux de pratique libre(*)*
- **Accompagnateur Vivre Ensemble** : *Accompagner le programme "Vivre Ensemble" de la FFBB en particulier sur l'axe sport santé.*

Concernant le Basket Santé, cette nouvelle pratique est soumise à labellisation fédérale et l'encadrant doit obligatoirement être titulaire de la certification animateur Basket Santé ou d'une licence APA. Informer le réseau sur ces pré requis pour la mise en œuvre de la mission.

❖ Définir le nombre prévisionnel de missions pour les trois prochaines années (2023 – 2024 – 2025).

(*): une réflexion est aussi à engager quant au fléchage de SC sur l'appui à l'animation des ESP du plan 5000.

ANNEXE - 1

REGLES FIBA 2022

Éléments soumis à validation

CHANGEMENTS DE REGLES FIBA – Saison 2022-2023

1. Les changements de règles sont applicables après le 1er octobre 2022 (saison FIBA)

Avis CFO : application FFBB (pour les éléments validés) dès le début de la saison 2022-2023 (matches amicaux compris, a/c du 1^o juillet 2022)

2. Les normes maximales des hauteurs des numéros et leur écart aux pubs et logos sur les maillots sont réduites

- 16cm au lieu de 20cm (n° du dos)
- 8cm au lieu de 10cm (n° de devant)
- 4cm au lieu de 5cm pour l'écart entre les logos/pubs et numéros de maillots

Avis CFO : application immédiate FFBB (règles moins restrictives que par le passé)

3. Plus de lancers-francs sans rebond sur les fautes au buzzer de fin de quart-temps (Art. 8.8 + Art. 34.2.2)

- Si les arbitres décident que la faute a eu lieu (le moment du coup de sifflet ne compte pas) alors que le buzzer a commencé à sonner : la faute ne doit pas compter et il n'y a pas de lancers-francs (sauf si faute Antisportive, Technique ou Disqualifiante)
- Si les arbitres décident que la faute a eu lieu (le moment du coup de sifflet ne compte pas) avant le signal, elle compte, ET il reste au minimum 1/10^o de seconde à jouer (selon l'évaluation des arbitres)

Avis CFO : application immédiate FFBB avec consignes à donner aux OTM pour qu'ils reviennent à la période précédente sur le pupitre pour pouvoir remettre du temps au chronomètre de jeu

4. Si une action de tir complètement nouvelle est commencée après une faute (même sur tir), le panier ne doit pas compter et il n'y a pas de lancer-franc pour la faute initiale

Avis CFO : application FFBB immédiate (une interprétation sur cette règle existait déjà)

5. Les équipes s'échauffent et tirent sur le panier en face de leur banc d'équipe en première mi-temps (du côté gauche de la table de marque en regardant le terrain) – Art. 9

- La plupart des équipes s'accordaient pour changer de panier pour pouvoir avoir leur défense en face de leur banc en fin de match
- Les OTM pourront repérer plus facilement les demandes de temps-morts et de remplacement de l'équipe qui encaisse un panier en seconde période ou dans les 2 dernières minutes.

Avis CFO : application immédiate FFBB (la dérogation à l'ancienne règle était déjà massivement utilisée)

6. Le premier contrôle sur ou hors du terrain après l'entre-deux initial définit la première possession alternée (Art. 12)

- Il fallait attendre auparavant qu'une équipe contrôle le ballon sur le terrain pour positionner la flèche. De ce fait, si le ballon sortait du terrain pour une équipe sans avoir encore été contrôlé après l'entre deux, il fallait encore attendre le premier contrôle du ballon sur le terrain avant de positionner la flèche, voire davantage si le ballon sortait à nouveau au cours de la remise en jeu.

Avis CFO : application immédiate FFBB (règle plus simple et de bon sens)



7. La « faute défensive sur remise en jeu » (dans les 2 dernières minutes du match) est désormais une faute simple, mais avec 1 lancer-franc suivi d'une remise en jeu administrée au plus près de la faute commise (Art. 34.1.2)

- Cela concerne les fautes commises « avant que le ballon soit lâché par le joueur effectuant la remise en jeu »
- Ce n'est plus une faute antisportive (sanction allégée d'1 lancer-franc et moins sujette à disqualification, si déjà 1FT ou 1 FAS)
- Le lancer-franc est tiré par le joueur sur qui la faute a été commise

Avis CFO : application immédiate FFBB (l'e-Marque permet d'enregistrer cette faute et le lancer-franc associé)

8. Redéfinition de la faute antisportive anciennement dite « du dernier défenseur » ou « avec chemin ouvert vers le panier » (Art.37.1.1)

La faute concerne un contact illégal causé par un joueur, par derrière ou latéralement, sur un adversaire qui progresse vers le panier de l'adversaire et alors qu'il n'y a pas d'autres joueurs adverses entre le joueur en progression et le panier :

- Alors que le joueur en progression est en contrôle du ballon, ou
- Alors que le joueur en progression tente de prendre le contrôle du ballon, ou
- Alors que le ballon a été relâché sur une passe à destination du joueur en progression.

Cela s'applique jusqu'à ce que le joueur attaquant commence son action de tir

→ Pas d'obligation que le joueur progressant vers le panier ait déjà contrôlé le ballon

Avis CFO : application immédiate FFBB (les interprétations actuelles allaient déjà dans le sens de cette règle reformulée)

9. Le chronométreur doit gérer les situations de 5 fautes de joueur et les temps-morts (Art.37.1.1)

- Les tâches du Marqueur ont été précédemment allégées.
- Le chronométreur devait désormais lever les plaquettes de fautes.
- Comme il lève les plaquettes de faute il doit désormais aussi signaler et gérer les 5 fautes de joueur.
- Il gère également les demandes de temps-mort pour une meilleure fluidité du jeu

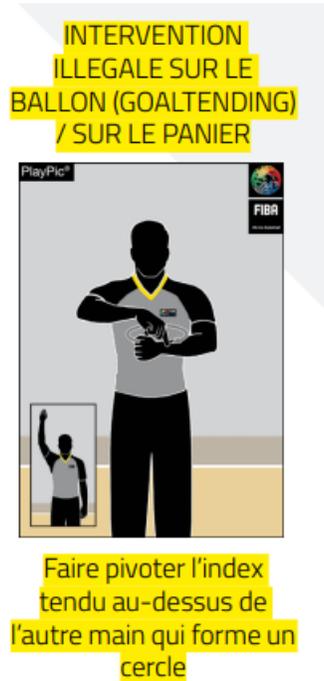
Avis CFO : application immédiate FFBB (cohérence dans le nouvel équilibre des taches des OTM)

10. Le **ranking FIBA** remplace le tirage au sort pour la gestion des dernières égalités dans le classement des équipes - Annexe D1.3

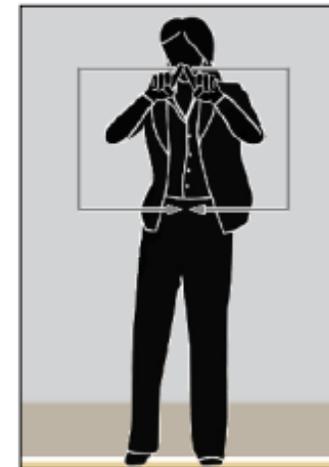
Avis CFO : application soumise à l'avis de la CF 5x5 qui gère les championnats

Éléments soumis à validation

11. Nouveaux signaux des arbitres (Annexe A)



CHALLENGE VIDEO DE L'ENTRAÎNEUR- PRINCIPAL



Le Crew-chief indique le
challenge après la confirmation
de l'entraîneur-principal

Avis CFO : application immédiate FFBB (pour les règles applicables en France)

Eléments soumis à validation

12. Modifications de la Feuille de Marque

Temps-morts (out Mi-Temps)

- remplacer  par **MT 1**, (H1 en anglais)
- remplacer  par **MT 2**, (H2 en anglais)
- ajouter 2 cases pour avoir 3 TM de prolongation 
- Prolong.

Fautes d'équipes (QT pour Quart-Temps)

- remplacer  par **QT 1**, (Q1 en anglais)
- remplacer  par **QT 2**, (Q2 en anglais)
- remplacer  par **QT 3**, (Q3 en anglais)
- remplacer  par **QT 4**, (Q4 en anglais)

Modifier l'intitulé des Coaches

- Entraîneur **Principal**
- Premier** Entraîneur Adjoint

Bloc « Résultats » (QT pour Quart-Temps)

- remplacer  par **QT 1**, (Quarter 1 en anglais)
- remplacer  par **QT 2**, (Quarter 2 en anglais)

Avis CFB : application immédiate FFBB (les demandes d'adaptation sont en cours)

Ne pas ajouter de cases pour le « challenge vidéo » (HCC) des entraîneurs (non applicables dans les championnats FFBB)

- remplacer  par **QT 4**, (Quarter 4 en anglais)

NATIONALE MASCULINE 3
Rencontre N° 1256 Date 07/03/20 Heure 20:00 Lieu BLOIS
1^{er} arbitre QUEROL A. 2^e arbitre MARNIER B. 3^e arbitre

Équipe A ADA BLOIS BASKET 41. Équipe B SIMILIE NANTES.

COULEUR : BLANC

COULEUR : VERT

RÉSULTATS : A 23 B 26 A 23 B 26
A 13 B 15 A 26 B 18

RÉSULTAT FINAL : Équipe A 94 Équipe B 91
Équipe gagnante ADA BLOIS BASKET 41
Fin de rencontre : 22:51

FIBA
FEDERATION INTERNATIONALE DE BASKETBALL
INTERNATIONAL BASKETBALL FEDERATION
SCORESHEET

Team A _____ Team B _____

Competition _____ Date _____ Time _____ Crew chief _____
Game No. _____ Place _____ Umpire 1 _____ Umpire 2 _____

Team A Time-outs _____ Team fouls _____
H1 _____ O1 1 2 3 4 O2 1 2 3 4
H2 _____ O3 1 2 3 4 O4 1 2 3 4
OT _____ HCC _____

Team B Time-outs _____ Team fouls _____
H1 _____ O1 1 2 3 4 O2 1 2 3 4
H2 _____ O3 1 2 3 4 O4 1 2 3 4
OT _____ HCC _____

Head coach _____ First assistant coach _____

Scorer _____ Assistant scorer _____
Timer _____ Shot clock operator _____

Crew Chief _____ Umpire 1 _____ Umpire 2 _____
Captain's signature in case of protest _____

Final Score Team A _____ Team B _____
Name of winning team _____
Game ended at (hh:mm) _____

Diagram 9 Score sheet

13. Gestion globale des situations d'**Arbitrage Vidéo (IRS)**

- L'arbitrage vidéo doit commencer immédiatement dès que les arbitres ont arrêté le jeu (F.2.2)
- Si un temps-mort a commencé ou si un remplacement a été effectué lors d'un visionnage vidéo, le temps-mort et tout remplacement effectué doivent être annulés jusqu'à ce que la décision finale soit communiquée.
- L'entraîneur-principal peut retirer sa demande de temps-mort lorsque la décision finale est communiquée et l'entraîneur-principal peut alors demander un temps-mort, ou l'une ou l'autre équipe peut demander un remplacement.
- L'intervalle de jeu ne commencera qu'après la communication de la décision de l'arbitrage vidéo et la fin de tout temps de jeu supplémentaire éventuellement défini dans le quart-temps ou la prolongation.

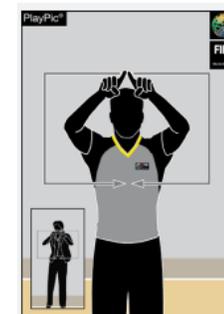
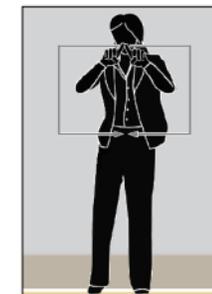
Avis CFO : pas d'application FFBB (Le recours à la vidéo n'étant pas autorisé dans les championnats fédéraux) **mais Permettre à la LNB de voter son application totale ou partielle dans ses championnats couverts par la vidéo.**



Éléments soumis à validation

14. « Challenge Vidéo » de l'entraîneur principal (B.13)

- Possibilité pour chaque entraîneur de demander une fois par match à l'arbitre de contrôler par la vidéo l'un des points re-visionnables autorisés
- L'entraîneur-principal qui demande un challenge doit établir un contact visuel avec l'arbitre le plus proche et demander clairement son challenge d'entraîneur-principal.
- L'entraîneur-principal doit dire haut et fort en anglais « challenge » et en même temps montrer le signal de challenge de l'entraîneur-principal (n° 56, dessinant un rectangle, comme un écran de télévision). La demande est définitive et irréversible.
- L'entraîneur-principal doit demander le challenge et l'examen de l'IRS doit au plus tard lorsque les arbitres arrêtent le jeu pour la première fois après la décision.
- Si le jeu se poursuit sans arrêt, les arbitres sont autorisés à arrêter le match immédiatement lorsqu'ils identifient le challenge d'un entraîneur-principal, tant qu'aucune des deux équipes n'est désavantagée.
- Que l'entraîneur ait raison (challenge gagné) ou tort (challenge perdu), il ne bénéficiera que d'un challenge par match
- La demande doit être faite avant la reprise du jeu qui suit le premier ballon mort
- Le Challenges Vidéo accordé aux entraîneurs principaux doit être enregistré sur la feuille de marque (QT : x ; Min : y)



Avis CFO : pas d'application FFBB ni modification de l'e-Marque pour l'enregistrement du Challenge Vidéo

(Le recours à la vidéo n'est pas autorisé dans les championnats fédéraux)

Permettre à la LNB de voter son application totale ou partielle dans ses championnats couverts par la vidéo.

15. Cas modifiés d'Arbitrage Vidéo (IRS)

- À tout moment de la rencontre :

Si un tir du terrain réussi a été relâché proche de la zone de tir à 2 ou 3 points **(F.3.2)**

- Les arbitres sont **autorisés à arrêter le jeu immédiatement** pour vérifier si un panier du terrain réussi a été relâché depuis la zone de tir à 2 ou 3 points.
- Les arbitres doivent définir la nécessité de l'examen de l'IRS et le visionnage vidéo doit avoir lieu après le panier **dès que les arbitres arrêtent le match pour la première fois**

- À tout moment de la rencontre :

- Pour identifier l'implication des joueurs et des personnes autorisées à s'asseoir sur les bancs d'équipe lors de tout acte de violence ou **acte de violence** potentielle.

- Les arbitres sont autorisés à arrêter le jeu immédiatement pour examiner tout acte de violence ou acte de violence potentielle.
- Les arbitres doivent identifier la nécessité d'un examen de l'IRS et le visionnage vidéo doit avoir lieu après l'acte de violence ou l'acte de violence potentielle dès que les arbitres arrêtent le jeu pour la première fois.

Avis CFO : pas d'application FFBB (Le recours à la vidéo n'étant pas autorisé dans les championnats fédéraux) ...

Mais permettre à la LNB de voter son application totale ou partielle dans ses championnats couverts par la vidéo.



16. La gestion des situations dites « spéciales » intègre les sanctions des infractions commises précédemment et découvertes par la vidéo (Art. 42)

- Possibilité de sanctionner ultérieurement tout acte de violence découvert à la vidéo
- Les annulations et cumuls de sanctions de fautes commises sur un même ballon mort intègrent les sanctions de fautes découvertes à posteriori
- Exemple : la vidéo montre qu'il y a eu un acte de violence non sanctionné devant engendrer une faute antisportive : les lancers-francs de la faute antisportive commise avant l'arrêt de jeu doivent être intégrés dans le calcul des cumuls des sanction ou les annulations de sanction égales

Avis CFO : application immédiate FFBB (l'e-Marque permet d'enregistrer cette faute sanctionnée à posteriori et le/les lancers-francs associés ou annulés)



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM
FRANCE
BASKET



FFBB
CITOYEN

